



RÉFECTION DES ENTRÉES DES PLAINES D'ABRAHAM



INGÉNIEUR EXPERT



ART URBAIN

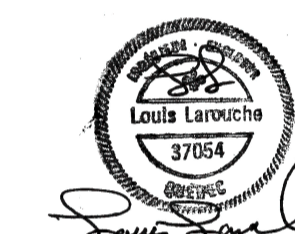
ÉVÉNEMENTIEL

PATRIMOINE

Louis Larouche
1135, ave de Ploërmel
Québec, G1S 3S1
(418) 682-6478

NOTES :

Sceaux:



NOM DU CLIENT:

 **Gouvernement du Canada**

**Commission des champs
de bataille nationaux**

HISTORIQUE DE RÉVISION:

N°	Description	Date
1	PREMIÈRE DIFFUSION	2023-03-01
3	POUR SOUMISSION	2023-06-16
4	RÉVISION 1	2023-07-05

Entrées CCBN

Présentation du projet

NUMÉRO DE PROJET : 0001

DATE : 2023-07-05

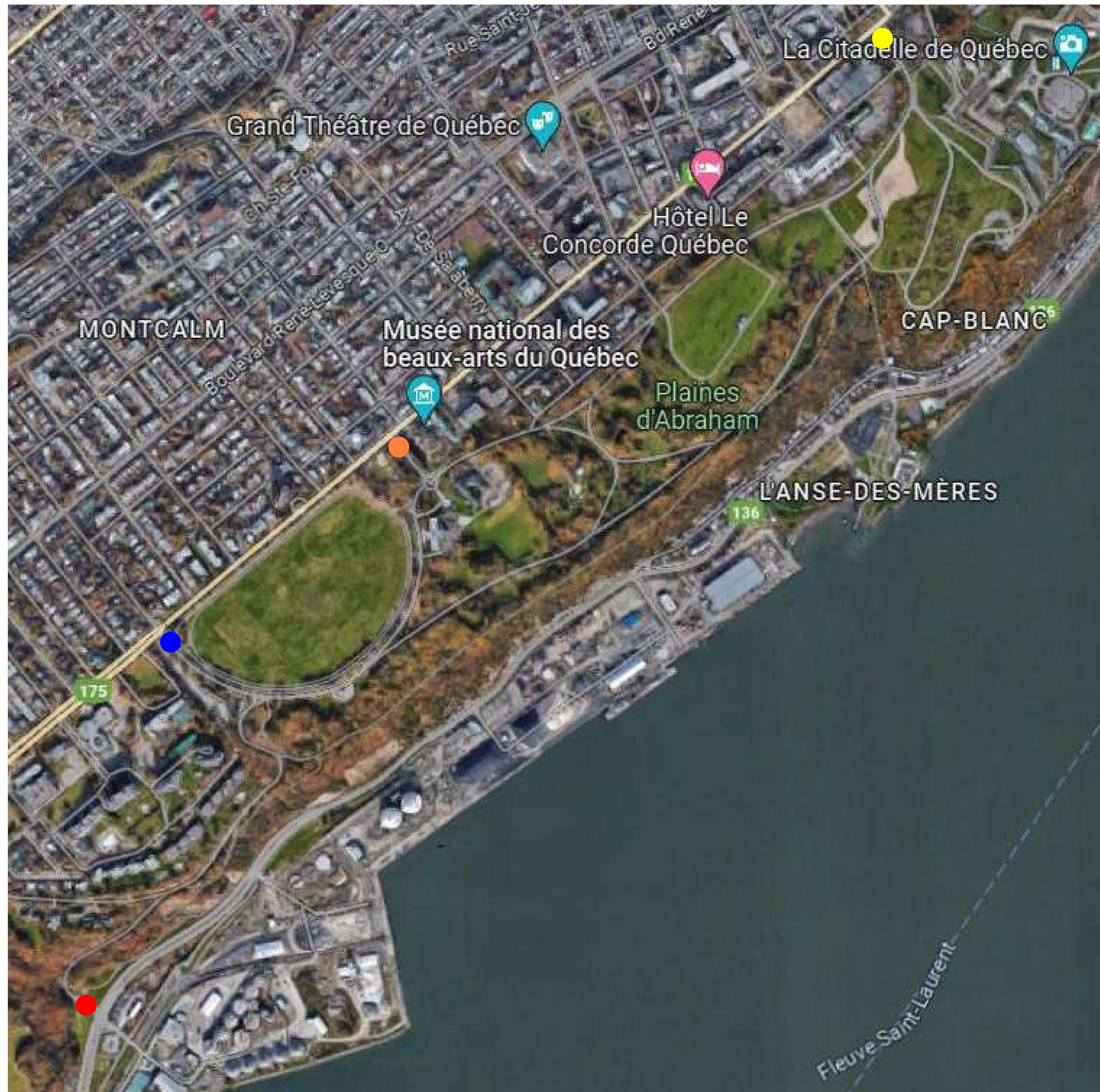
DESSINÉ PAR : Jacques-Sébastien Viau

VÉRIFIÉ PAR : Louis Larouche

EHELLE :

NUMÉRO DU PLAN :

S100



Légende :

Entrée Croix-du-sacrifice

Entrée Wolfe

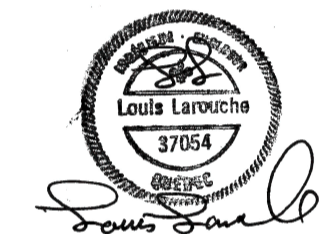
Entrée Montcalm

Entrée Gilmour

Révision 1

NOTES :

Sceaux :



NOM DU CLIENT :

Gouvernement du Canada
Commission des champs
de bataille nationaux

HISTORIQUE DE RÉVISION:

N°	Description	Date
1	PREMIÈRE DIFFUSION	2023-03-01
3	POUR SOUMISSION	2023-06-16
4	RÉVISION 1	2023-07-05

Entrées CCBN

Localisation du projet

NUMÉRO DE PROJET : 0001

DATE : 2023-07-05

DESSINÉ PAR : Jacques-Sébastien Viau

VÉRIFIÉ PAR : Louis Larouche

ECHELLE : 1 : 50

NUMÉRO DU PLAN :

S101

NOTES GÉNÉRALES

Il est de la responsabilité de l'Entrepreneur de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions des ouvrages existants avant de commencer tout travail. Il doit aviser l'Ingénieur par écrit de toutes discordances avec les plans et devis.

L'Entrepreneur est responsable de la protection des ouvrages existants qui risqueraient d'être affectés ou endommagés lors de l'exécution des travaux. De plus, l'Entrepreneur doit, à ses frais, déplacer tout obstacle nuisant à la réalisation des travaux et remettre les lieux ainsi que les équipements du Propriétaire (CCBN) dans leur état original et ce, à la satisfaction de l'Autorité technique.

Toutes les dimensions et localisations relatives aux gicleurs doivent être coordonnées avec l'Ingénieur

NORMES DE RÉFÉRENCE

CNB 2019;
CAN/CSA-A23.3-19 - Béton;
CSA-A231.2 Precast Concrete Pavers.
CAN/CSA-S16.19 - Structure d'acier;
CAN/CSA-G30.18-M92 - Acier d'armature;
CAN/CSA-S304.1-14 - Maçonnerie;
CSA-A179-14 - Mortier.
ISO 12944 - Environnement C4

GÉNÉRALITÉS

- L'Entrepreneur doit réparer à ses frais tous les dommages causés à la propriété de la CCBN lors des travaux. Il doit remplacer ou réparer à ses frais, le mobilier, les végétaux, les infrastructures (chaussée asphaltée, bordure de granite ou d'asphalte, muret, arbre, arbuste, plante vivace, etc...) et toutes les autres infrastructures ayant fait l'objet de négligence ou de mauvais traitements de la part de celui-ci ; le tout à la satisfaction de l'Autorité technique. Tous les moyens nécessaires doivent être pris, aux frais de l'Entrepreneur, pour limiter l'émanation de poussière, la vibration et le bruit. La remise en état des lieux doit être faite après chaque journée de travail. Le trajet emprunté par les camions doit être nettoyé tous les jours. Aucun véhicule de l'Entrepreneur n'est autorisé à circuler ou à stationner sur le gazon. L'Entrepreneur doit respecter les limites de vitesse de 30 km/h qui sont en vigueur sur l'ensemble du territoire. Le stationnement est aux frais de l'Entrepreneur.
- L'Entrepreneur ne peut travailler lorsque des événements sur le site de la CCBN ont lieu près des travaux.
- L'Entrepreneur devra fournir sa propre alimentation électrique.
- L'Entrepreneur doit fournir sa propre alimentation en eau.
- L'Entrepreneur ne doit pas nuire aux opérations de la CCBN et de ses partenaires et ne doit pas bloquer complètement les rues et avenues du parc.
- L'Entrepreneur doit préalablement obtenir la permission de l'Autorité technique pour accéder aux zones hors chantier. L'accès au chantier se fait par l'avenue George VI et la sortie par le Musée des plaines d'Abraham.
- L'Entrepreneur doit obligatoirement réaliser les travaux durant les jours ouvrables, entre 9h00 et 15h00, sauf exception approuver par l'Autorité technique.
- L'Entrepreneur doit exécuter les travaux de démolition conformément aux prescriptions du Code canadien de Sécurité en Construction.
- Pour ne pas perturber les activités de la CCBN, les travaux doivent obligatoirement s'effectuer sur deux entrées à la fois. En premier, Gilmour & Wolfe simultanément et par la suite Montcalm & Croix du sacrifice simultanément. Les travaux doivent être entièrement menés à terme et acceptés par le surveillant avant de passer au lieu suivant.
- L'Entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions au chantier avant l'exécution des travaux
- Toute la maçonnerie dessinée au plan est soumise aux interventions de nettoyage et de restauration

- Pour les sections ancrées dans la maçonnerie, tous les éléments de clôture doivent être amenés en atelier pour restauration
- Aucune dérogation au(x) plan(s) n'est permise sans l'approbation écrite de l'Ingénieur.
- Les travaux de démolition comprennent, entre autres, le sciage et le cassage de la pierre, le transport hors du chantier de tous les matériaux de démolition rencontrés, le nettoyage, etc., ainsi que tous les travaux, matériaux, outillage et main-d'œuvre incidents nécessaires pour exécuter les travaux, tels que spécifié ou requis.
- L'Entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout déplacement ou affaissement des ouvrages existants, fournir et installer les pièces nécessaires au renforcement et à l'étalement et réparer les ouvrages endommagés à la satisfaction, et ce, sans aucuns frais supplémentaires.
- Toutes les surfaces à découper doivent être exécutées à la scie. Les traits de scie ne doivent pas dépasser les coins. Dans le cas d'un dépassement, le trait de scie doit être scellé selon les spécifications de l'Ingénieur et à la satisfaction de l'Autorité technique, et ce, sans aucuns frais additionnels.
- L'Entrepreneur doit vérifier la présence de conduites souterraines auprès d'Info-Excavation.

CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS SUR LES PLAINES D'ABRAHAM

L'Entrepreneur ne doit en aucun cas interférer avec les événements de la CCBN. Ci-dessous, une liste des événements qui auront lieu.

Activités après les vacances de la construction :

- Jeudi 3 août : spectacle dès 19h30 (tests de son vers 15h30-17h)
- Samedi 5 août :
 - spectacle pour enfants dès 13h30 (tests de son vers 11h30)
 - spectacle dès 18h30 (tests de son vers 15h30-17h)
- Dimanche 6 août cinéma dès 11h30
- spectacle dès 15h (test de son en avant-midi)
- Jeudi 10 août : spectacle dès 18h30 (tests de son vers 15h30-17h)
- Samedi 12 août : spectacle pour enfants dès 13h30 (tests de son vers 11h30)
- spectacle dès 19h30 (tests de son vers 15h30-17h)
- Jeudi 17 août : spectacle dès 19h30 (tests de son vers 15h30-17h)
- Samedi 19 août : spectacle pour enfants dès 13h30 (tests de son vers 11h30)
- spectacle dès 19h30 (tests de son vers 15h30-17h)
- Jeudi 24 août : spectacle dès 19h30 (tests de son vers 15h30-17h)
- Samedi 26 août : cinéma dès 11h30
- spectacle dès 19h30 (tests de son vers 15h30-17h)
- 7-8 septembre Grand prix cycliste (Libérer complètement Gilmour & Montcalm)
- 11 novembre cérémonie jours du souvenir à la Croix du sacrifice

AVANT LES TRAVAUX

- Il est fortement recommandé à l'Entrepreneur de visiter les lieux avant de déposer sa soumission. L'Entrepreneur doit signaler à l'ingénieur toute situation discordante entre les plans et l'état des lieux. Il doit fournir un rapport concernant les conditions des lieux.
- L'Entrepreneur doit faire ses propres relevés topographiques et ajuster les élévations afin d'obtenir les pentes de drainage indiquées aux plans.
- L'Entrepreneur, en collaboration avec l'Ingénieur, doit identifier sur le monument les emplacements abimés qui devront être réparés, incluant les morceaux de maçonnerie et les joints.

DURANT LES TRAVAUX

1. MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET SIGNALISATION

- L'Entrepreneur doit maintenir sur la route, tant que durent les travaux, une signalisation conforme, opérationnelle et en bon état en tout temps et pour toute la durée des travaux.
- Le passage des véhicules et véhicules d'urgence doit être assuré en tout temps.
- Avant le début et au cours des travaux, l'entrepreneur doit prendre les mesures nécessaires pour faciliter et diriger le mouvement des véhicules qui circulent près de la zone des travaux.
- L'Entrepreneur doit toujours assurer un passage sécuritaire aux usagers de la route ainsi qu'aux piétons et cyclistes. Mettre en place des voies de contournement clair et précise.
- La signalisation des travaux doit être maintenue à tout endroit où il y a un risque d'accident ou de dommages aux ouvrages en voie d'exécution, soit directement ou indirectement à cause des travaux.
- La signalisation doit demeurer en place tant et aussi longtemps que l'entrave demeure sur la chaussée et que les conditions normales de circulation ne sont pas rétablies.
- Établir la signalisation du chantier selon les composantes suivantes: la zone d'avertissement, la zone d'approche, la zone de transition, la zone d'activité ainsi que la zone de fin des travaux.
- Avant de débiter les travaux, un plan de signalisation doit être remis au surveillant pour approbation.
- La signalisation des travaux doit être mise en place et acceptée par le surveillant au début des travaux. Elle doit aussi être maintenue opérationnelle et en bon état en tout temps et pour toute la durée des travaux.
- En tout temps, l'entrepreneur doit disposer le matériel et entreposer les matériaux de façon sécuritaire pour les usagers de la route.
- Une fois les travaux terminés, toute la signalisation des travaux doit être enlevée.
- Prévoir la présence de deux signaleurs pendant un maximum de 4 heures lorsqu'il y a fermeture d'une voie pendant les travaux pour permettre la circulation du trafic en alternance.
- L'Entrepreneur ne peut fermer qu'une seule voie à la fois par entrée.

1.14. La signalisation doit être bilingue.

2. TRAVAUX SUR LA MAÇONNERIE

2.1. Réparation de la pierre

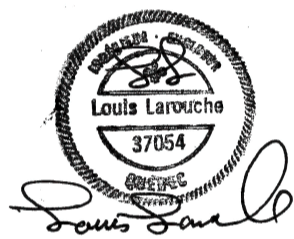
- L'Entrepreneur doit nettoyer au jet d'eau et à la brosse les sections abimées qui devront être réparées. Le nettoyage doit se faire délicatement de sorte à ne pas abîmer davantage le monument. Le nettoyage permet de mieux identifier le périmètre de la section à réparer.
- L'Entrepreneur doit séparer les parties de maçonnerie à démolir des parties conservées.
- L'Entrepreneur doit utiliser un marteau pneumatique manuel d'au maximum 7,5 kg. Le marteau hydraulique est interdit.



Louis Larouche
1135, ave de Ploërmel
Québec, G1S 3S1
(418) 682-6478

NOTES :

Sceaux:



NOM DU CLIENT:

 Gouvernement du Canada
Commission des champs
de bataille nationaux

HISTORIQUE DE RÉVISION:		
N°	Description	Date
1	PREMIÈRE DIFFUSION	2023-03-01
3	POUR SOUMISSION	2023-06-16
4	RÉVISION 1	2023-07-05

Entrées CCBN

Notes générales

NUMÉRO DE PROJET : 0001

DATE : 2023-07-05

DESSINÉ PAR : Jacques-Sébastien Viau

VÉRIFIÉ PAR : Louis Larouche

ECHELLE :

NUMÉRO DU PLAN :

S102

- 2.4.6. Appliquer la solution de nettoyage au moyen de brosse à poils doux.
- 2.4.7. Laisser la solution imprégner la surface pour la durée efficiente de décapage.
- 2.4.8. Rincer rigoureusement les surfaces ainsi traitées avec de l'eau claire en commençant par le haut, jusqu'à ce que toutes traces de solution nettoyante aient été enlevées.
- 2.4.9. Protéger au moyen de barricades les aires publiques ainsi que les surfaces non protégées de manière à éviter tout risque d'éclaboussure.
- 2.4.10. Obturer tous les joints de largeur excessive au moyen du cordon de polyéthylène spécifié selon le cas, ainsi que les fissures ouvertes.
- 2.4.11. L'Entrepreneur sera responsable de tout dommage résultant des opérations de nettoyage. Réparer tout dommages à la satisfaction de l'Autorité technique et de l'Ingénieur, et ce, sans frais pour ceux-ci.
- 2.4.12. Dans le cas de maçonnerie légèrement souillée, on applique une solution d'acide oxalique et d'eau à l'aide d'un vaporisateur ou d'une brosse. La solution (en proportion de 1 pour 10 en poids) se compose de 100 g/1 (1g/gal) d'acide oxalique à laquelle a été ajouté 50 g/1 (1/2 lb) de diflorure d'ammonium / 50 g/1 (gal), le tout dilué dans 1 litre (1 gallon) d'eau.
- 2.4.13. Dans le cas d'une tache profonde, la solution doit être appliquée à chaud. Une seconde application peut être requise si la tache persiste. La surface nettoyée devra être lavée à fond à l'aide d'eau propre de façon à éliminer tout résidu chimique.

3. RESTAURATION DES CLÔTURES

3.1. Préparation

- 3.1.1. Toutes les pièces métalliques doivent être désinstallé et transporté en usine pour restauration. Les détails 3 et 4 à la page S109 présente les informations concernant le démontage des clôtures.
- 3.1.2. Les pièces d'assemblages doivent être coupées et remplacées au besoin.
- 3.1.3. Lors de la réinstallation des colonnes, la base de celle-ci doit être coupées pour y souder une plaque de base en acier. Voir détail 6 page S109.
- 3.1.4. Nettoyer les surfaces par sablage au jet de sable de type commercial SSP-6

- 3.1.5. Le soudage de la fonte est une opération délicate a cause du haut pourcentage en carbone qui la rend fragile. Cette intervention doit être réalisé par des ouvriers expérimentés et reconnus pour leur capacité à effectuer ce type de travail.
- 3.1.6. Une procédure de soudage devra être élaborée et testée par l'Entrepreneur. Elle devra comprendre une étape de préchauffage et utiliser des électrodes ferronickel SODEL 389 ou équivalent accepté.
- 3.1.7. Toutes les fissures doivent être scellées et présenter une surface étanche.
- 3.1.8. Lors de la réinstallation des clôtures, mettre en place des rondelles en acier inoxydable entre les boulons pour éviter la formation de rouille et de corrosion.
- 3.1.9. Mettre à la base entre les pans de clôture un scellant pour joint imperméable et durable

3.2. Enlèvement peinture et mise en place de la nouvelle couche

- 3.2.1. Vérifier la présence de plomb dans la peinture, il est possible que des couches antérieures en contiennent. Porter un masque et les équipements de protection adéquat.
- 3.2.2. Nettoyer les surfaces par sablage au jet de sable de type commercial SSP-6.
- 3.2.3. Appliquer un décapant à peinture pour bien nettoyer les surfaces.
- 3.2.4. Ajouter un neutralisant pour terminer la préparation.
- 3.2.5. Chauffer la fonte si nécessaire pour enlever les pièces.
- 3.2.6. Primer : Une couche de l'apprêt Amerlock 600 de PPG ou équivalent accepté. La couche devra être de 5 mils minimum. Finition : Appliquer deux couches de la finition Pitthane Ultra LS. 2 couches pour une protection optimal à long terme. 3 mils par couches.
- 3.2.7. Ajouter un protecteur à peinture.
- 3.2.8. Les pièces de clôture en fonte devront être protégée adéquatement lors du transport et de l'installation pour éviter tout bris de la couche de peinture.
- 3.2.9. Si lors de l'installation et à un autre moment, la couche de peinture est brisée, une couche de finition devra être ajoutée sur place sur l'ensemble de la section de clôture. L'apprêt devra être repris localement.

3.2.10. Les sections de clôture doivent être galvanisé à chaud par immersion dans un bain de zinc en fusion

3.3 Barrière (entrée Croix du sacrifice) & mât (gilmour)

3.3.1. La barrière qui doit remplacer celle actuellement en place à la croix du sacrifice est entreposé à l'atelier de la CCBN. Voir détail sur le jeu d'ancrage à prévoir pour la mise en place de celle-ci. Elle doit recevoir les mêmes traitement que les clôtures avant son installation

3.3.2 L'ancienne barrière (Croix du Sacrifice) et le mât (Gilmour) doivent recevoir les mêmes traitements que les clôtures et, par la suite, être redonner à la CCBN pour être conserver.

4. Excavation

4.1. Pour les travaux de rejointoiement qui nécessite de creuser sur une profondeur de 100 mm, des zones avec présence potentielles de conduites / services souterrain ont été indiqué aux plans. Par contre, il ne s'agit pas d'un certificat de localisation et il est possible que certaines zones ne soit pas identifier aux plans. Contacter infos excavation pour obtenir les informations exactes.

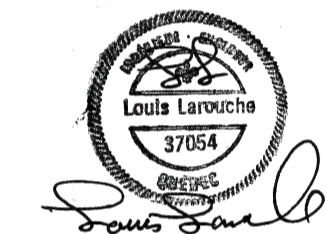


ART URBAIN
ÉVÉNEMENTIEL
PATRIMOINE

Louis Larouche
1135, ave de Ploërmel
Québec, G1S 3S1
(418) 682-6478

NOTES :

Sciaux:



NOM DU CLIENT:

HISTORIQUE DE RÉVISION:

N°	Description	Date
1	PREMIÈRE DIFFUSION	2023-03-01
3	POUR SOUMISSION	2023-06-16
4	RÉVISION 1	2023-07-05

Entrées CCBN

Notes générales 3

NUMÉRO DE PROJET : 0001

DATE : 2023-07-05

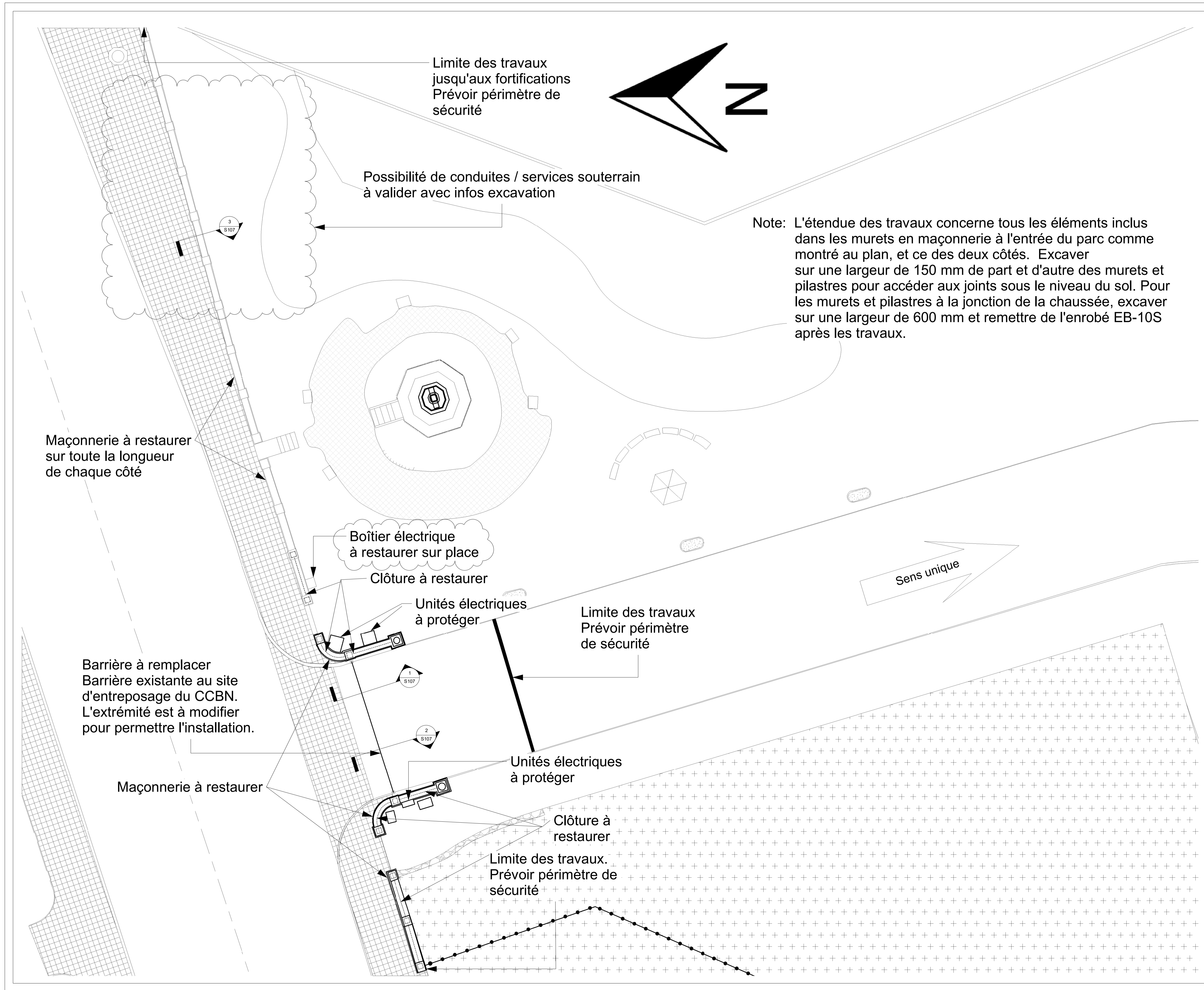
DESSINÉ PAR : Jacques-Sébastien Viau

VÉRIFIÉ PAR : Louis Larouche

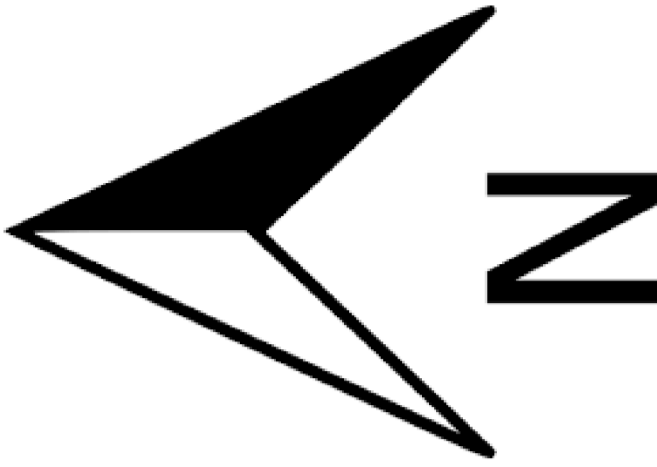
ECHELLE :

NUMÉRO DU PLAN :

S104



Limite des travaux
jusqu'aux fortifications
Prévoir périmètre de
sécurité



Possibilité de conduites / services souterrain
à valider avec infos excavation

Note: L'étendue des travaux concerne tous les éléments inclus dans les murets en maçonnerie à l'entrée du parc comme montré au plan, et ce des deux côtés. Excaver sur une largeur de 150 mm de part et d'autre des murets et pilastres pour accéder aux joints sous le niveau du sol. Pour les murets et pilastres à la jonction de la chaussée, excaver sur une largeur de 600 mm et remettre de l'enrobé EB-10S après les travaux.

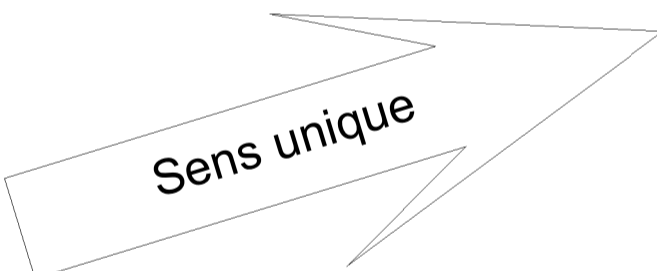
Maçonnerie à restaurer sur toute la longueur de chaque côté

Boîtier électrique à restaurer sur place

Clôture à restaurer

Unités électriques à protéger

Limite des travaux
Prévoir périmètre de sécurité



Barrière à remplacer
Barrière existante au site d'entreposage du CCBN. L'extrémité est à modifier pour permettre l'installation.

Maçonnerie à restaurer

Unités électriques à protéger

Clôture à restaurer

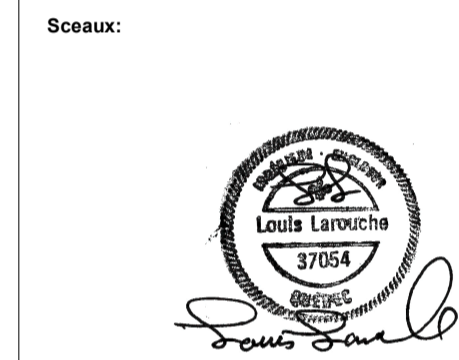
Limite des travaux.
Prévoir périmètre de sécurité

L LARO
INGÉNIEUR EXPERT



Louis Larouche
1135, ave de Ploërmel
Québec, G1S 3S1
(418) 682-6478

NOTES :
La barrière existante est au site d'entreposage de la CCBN. Les extrémités sont à modifier pour permettre l'installation.



NOM DU CLIENT:
Gouvernement du Canada
Commission des champs de bataille nationaux

HISTORIQUE DE RÉVISION:

N°	Description	Date
1	PREMIÈRE DIFFUSION	2023-03-01
3	POUR SOUMISSION	2023-06-16
4	RÉVISION 1	2023-07-05

Entrées CCBN

Portail Croix du sacrifice

NUMÉRO DE PROJET :	0001
DATE :	2023-07-05
DESSINÉ PAR :	Jacques-Sébastien Viau
VÉRIFIÉ PAR :	Louis Larouche
ECHELLE :	1 : 110

NUMÉRO DU PLAN :
S105

NOTES :

Sceaux:



NOM DU CLIENT:

Gouvernement du Canada
Commission des champs
de bataille nationaux

HISTORIQUE DE RÉVISION:

N°	Description	Date
1	PREMIÈRE DIFFUSION	2023-03-01
3	POUR SOUMISSION	2023-06-16
4	RÉVISION 1	2023-07-05

Entrées CCBN

Portail Croix du sacrifice
Relevé des défauts

NUMÉRO DE PROJET : 0001

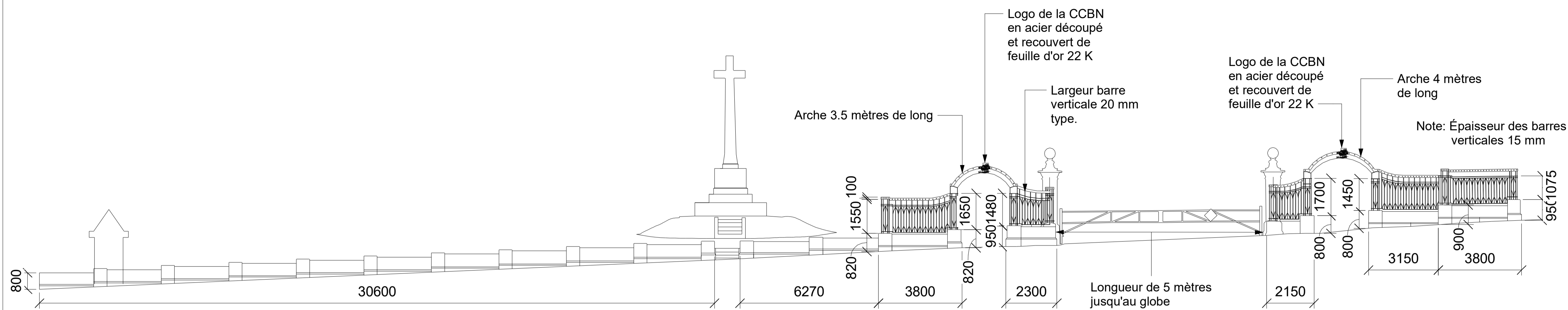
DATE : 2023-07-05

DESSINÉ PAR : Jacques-Sébastien Viau

VÉRIFIÉ PAR : Louis Larouche

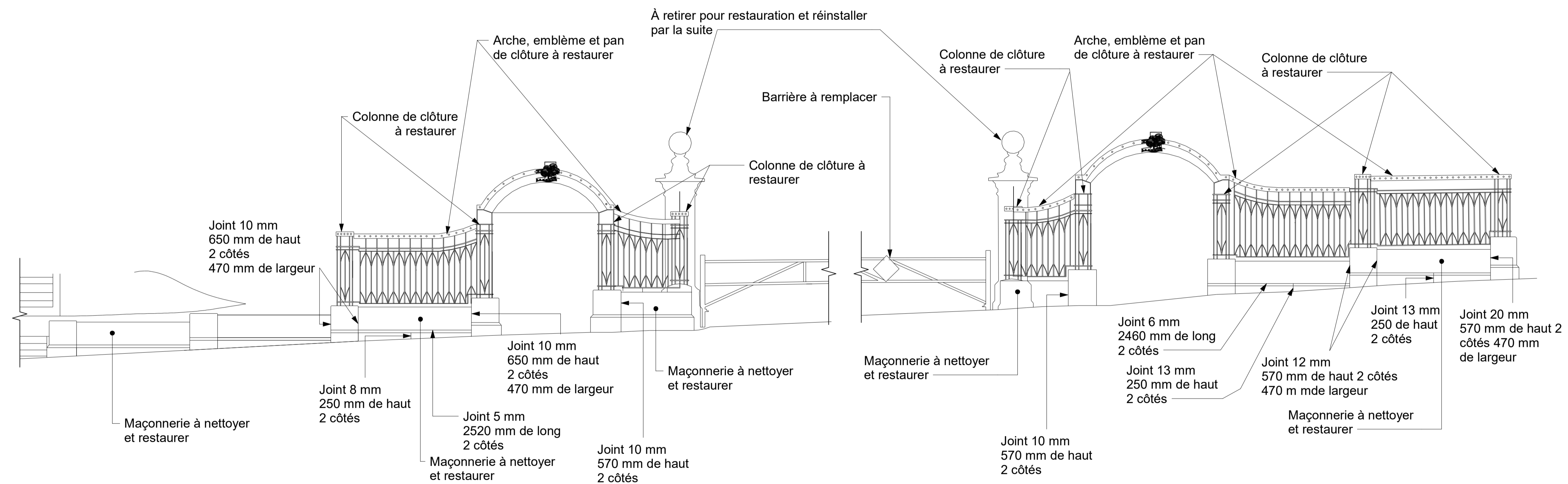
ECHELLE : As indicated

NUMÉRO DU PLAN : S106

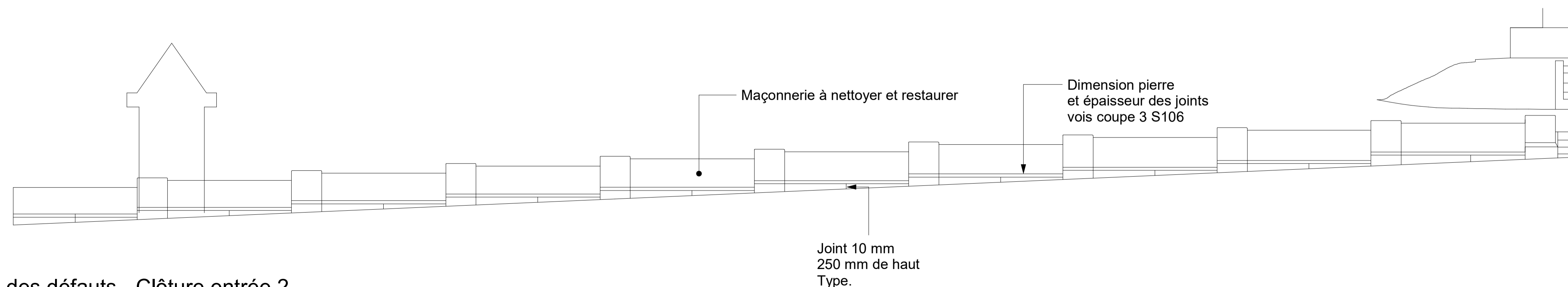


Note : L'épaisseur du joint horizontale n'a pas pu être déterminé, car celui-ci est sous le niveau du sol. Son épaisseur est estimé à 10 mm et se joint fait toute la longueur de la base en pierre. Sur toute l'étendue des travaux, des deux côtés, soit faire une coupe et scier le trottoir ou retirer le pavé / bordure ou le gazon sur 150 mm de large et 100 mm de profond et réparer le tout une fois les travaux terminés.

1 Vue en élévation
1 : 100



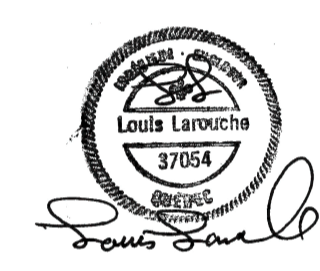
2 Relevé des défauts - Clôture entrée
1 : 50



3 Relevé des défauts - Clôture entrée 2
1 : 50

NOTES :

Sceaux :



NOM DU CLIENT :

Gouvernement du Canada
Commission des champs de bataille nationaux

HISTORIQUE DE RÉVISION:

N°	Description	Date
1	PREMIÈRE DIFFUSION	2023-03-01
3	POUR SOUMISSION	2023-06-16
4	RÉVISION 1	2023-07-05

Entrées CCBN

Portail Croix du sacrifice
Relevé des défauts 2

NUMÉRO DE PROJET : 0001

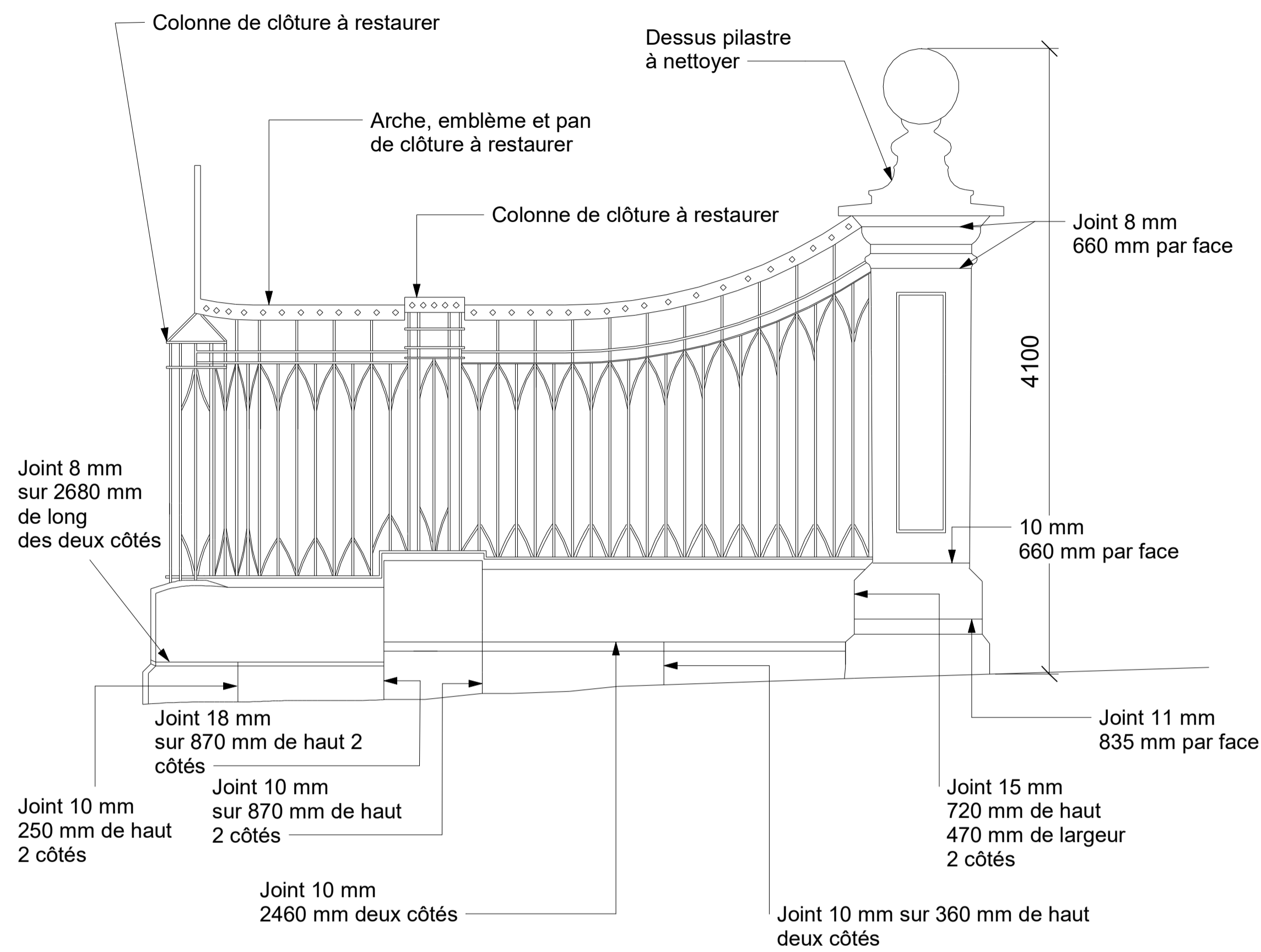
DATE : 2023-07-05

DESSINÉ PAR : Jacques-Sébastien Viau

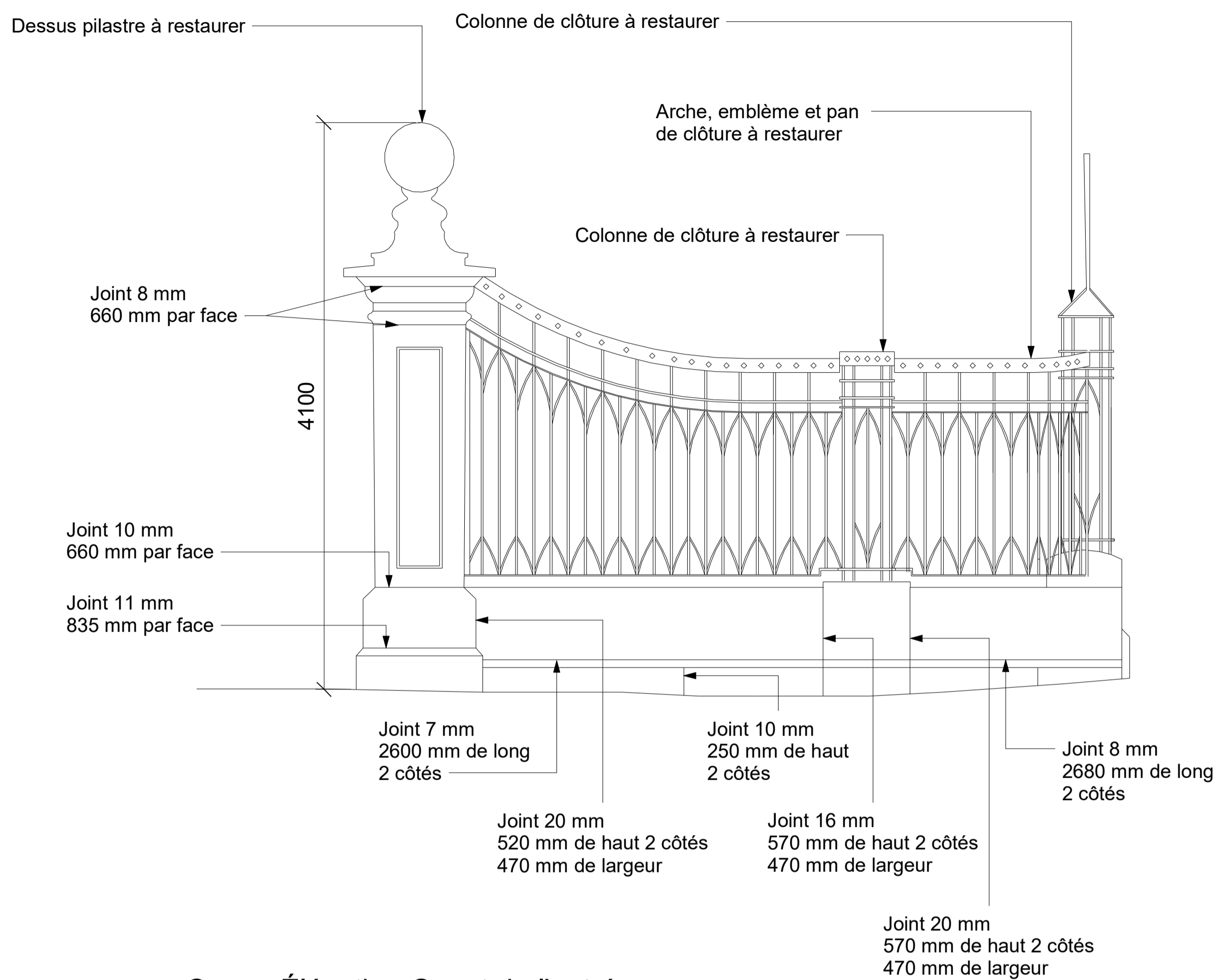
VÉRIFIÉ PAR : Louis Larouche

ECHELLE : As indicated

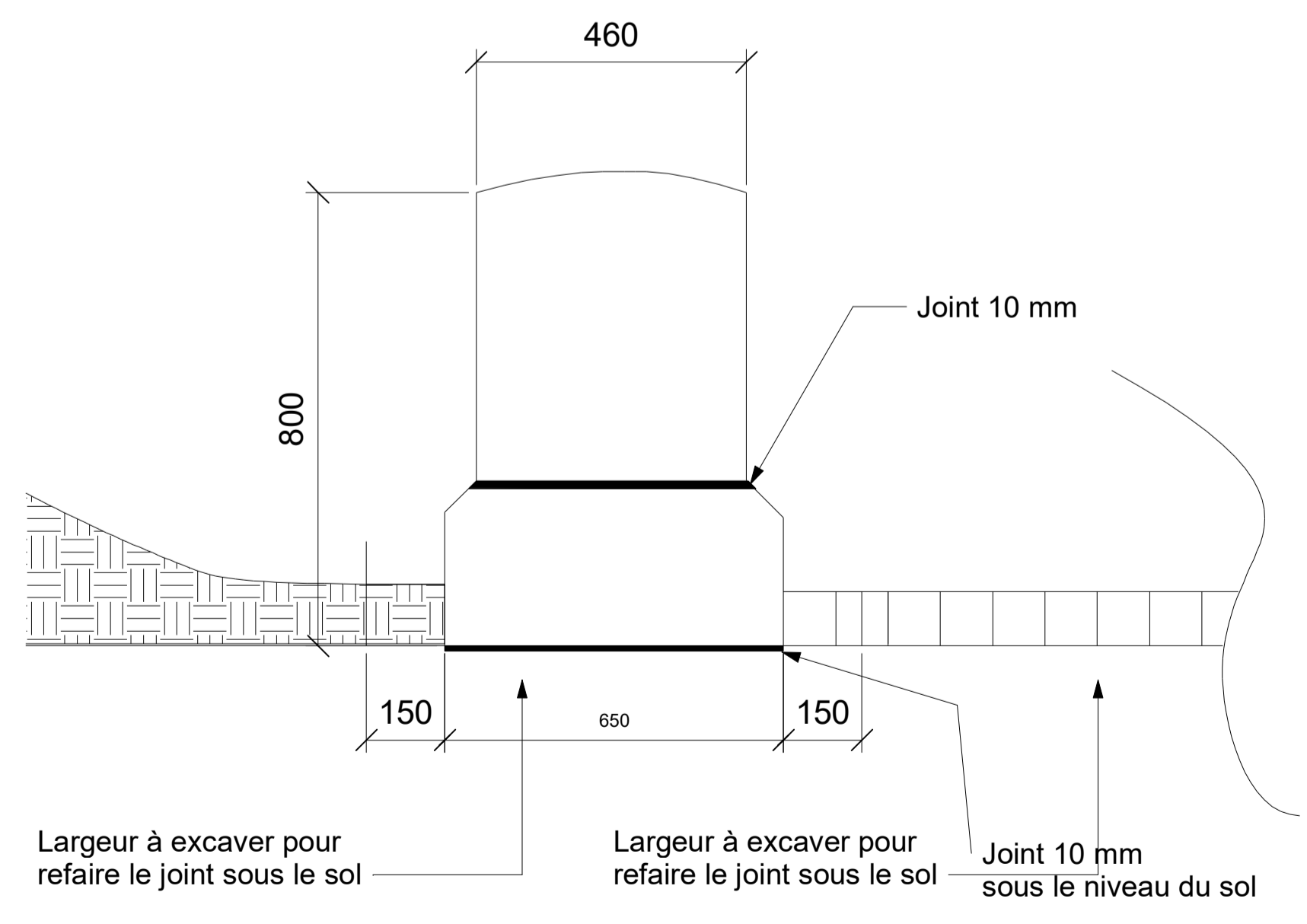
NUMÉRO DU PLAN : S107



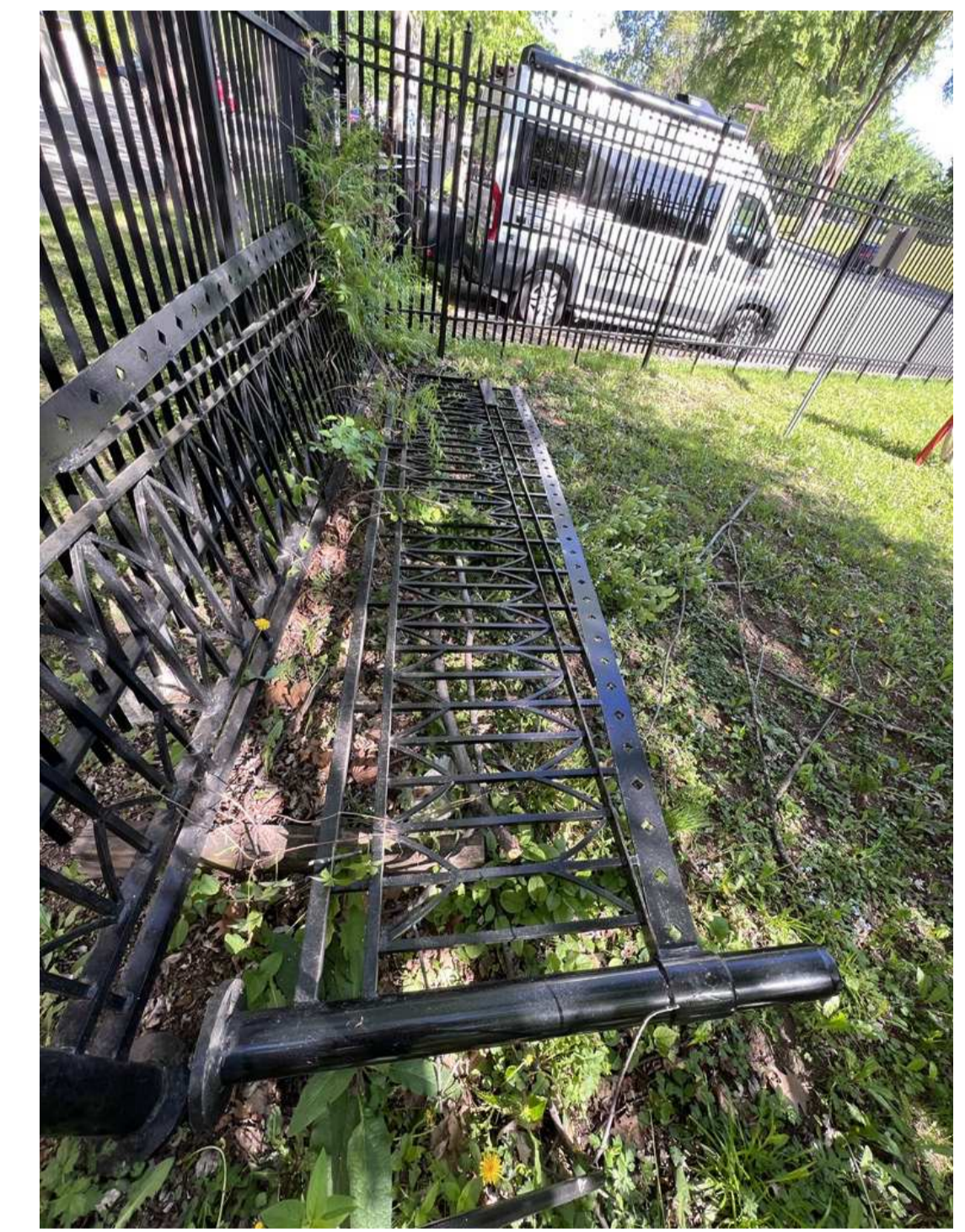
1 Coupe élévation Est de l'entrée
1 : 25



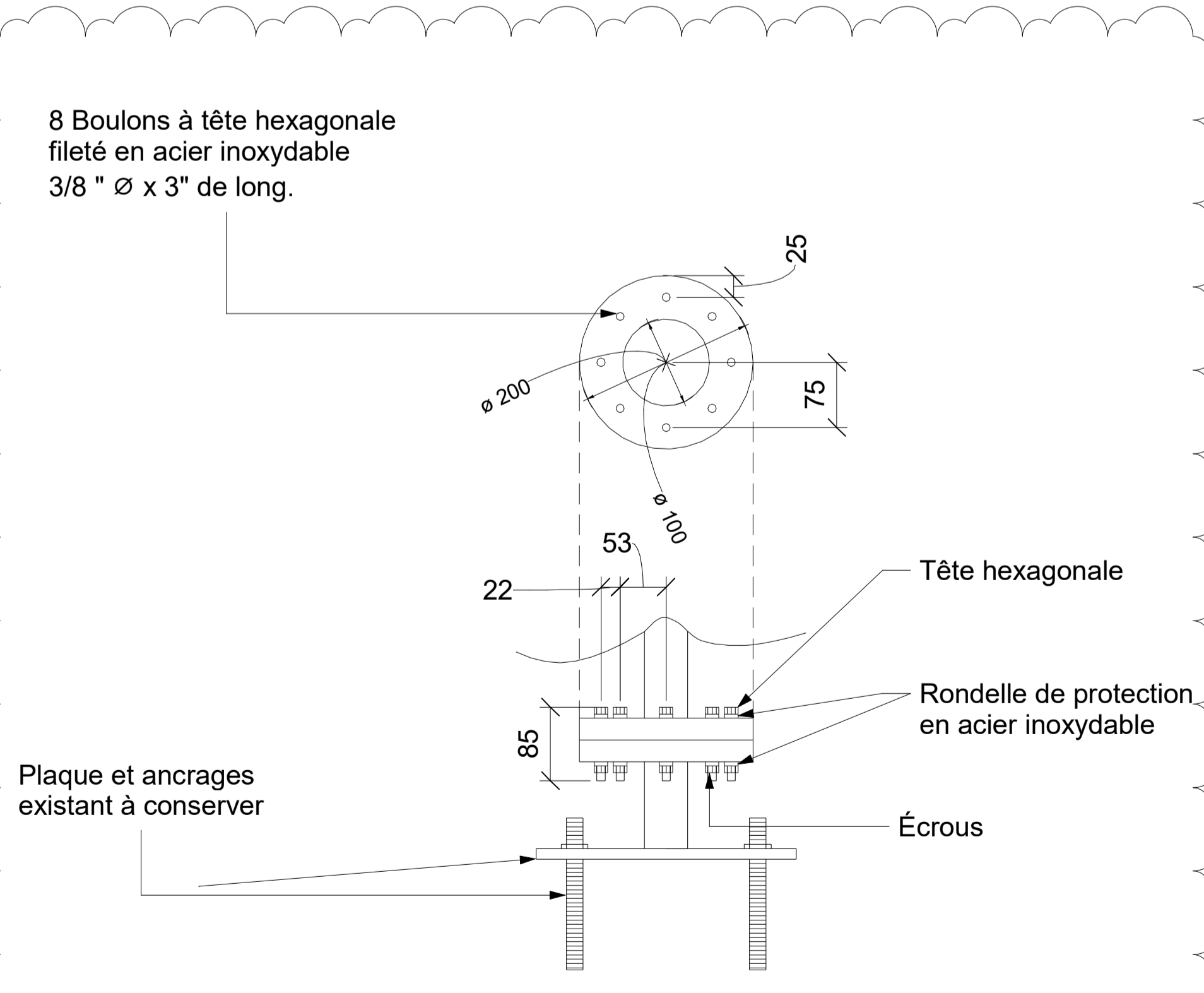
2 Coupe élévation Ouest de l'entrée
1 : 25



3 Coupe muret de pierre
1 : 10



Barrière en aluminium à installer pour l'entrée de la croix du sacrifice



4 Détail installation barrière
1 : 5

NOTES :

Sceaux :



NOM DU CLIENT :

Gouvernement du Canada
Commission des champs de bataille nationaux

HISTORIQUE DE RÉVISION :

N°	Description	Date
1	PREMIÈRE DIFFUSION	2023-01-04
2	POUR SOUMISSION	2023-06-16
3	RÉVISION 1	2023-07-05

Entrée CCBN

Portail de l'entrée Wolfe
Relevé des défauts

NUMÉRO DE PROJET : 01/03/2023

DATE : 2023-07-05

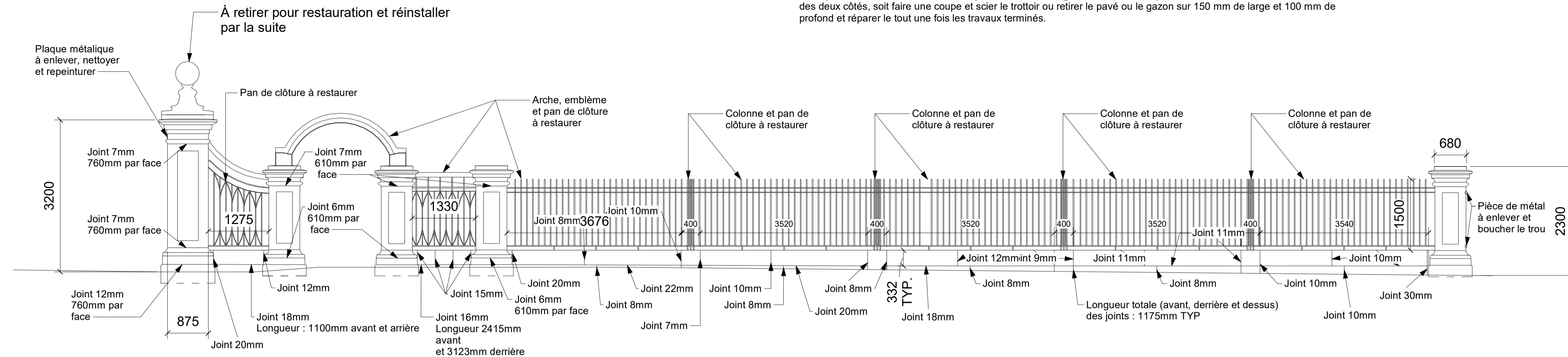
DESSINÉ PAR : Vincent Gaboury

VÉRIFIÉ PAR : Louis Larouche

ECHELLE : As indicated

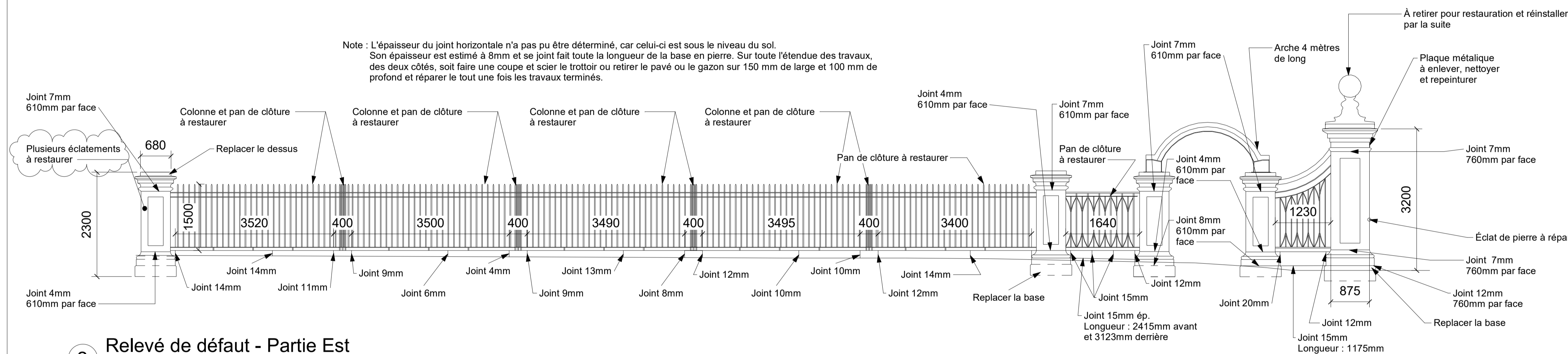
NUMÉRO DU PLAN : S109

Note : L'épaisseur du joint horizontale n'a pas pu être déterminé, car celui-ci est sous le niveau du sol.
Son épaisseur est estimé à 8mm et se joint fait toute la longueur de la base en pierre. Sur toute l'étendue des travaux, des deux côtés, soit faire une coupe et scier le trottoir ou retirer le pavé ou le gazon sur 150 mm de large et 100 mm de profond et réparer le tout une fois les travaux terminés.

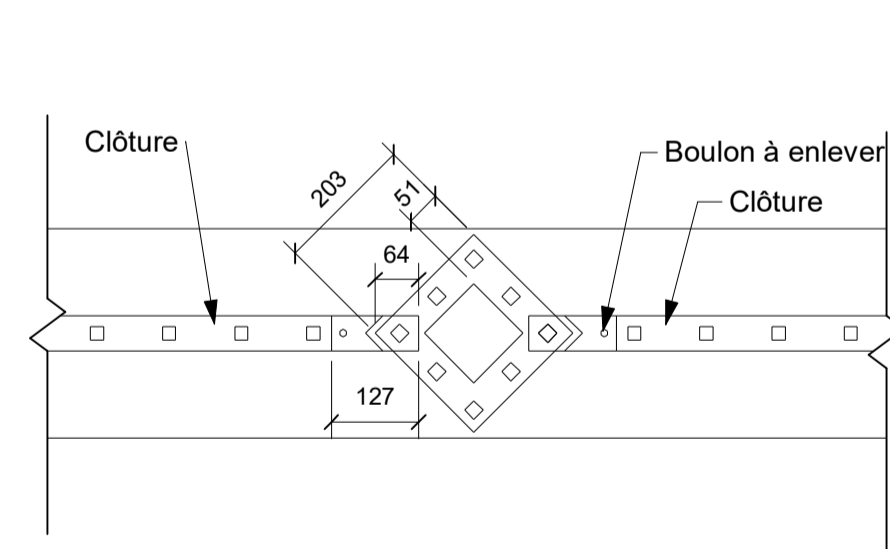


1 Relevé de défaut - Partie Ouest
1 : 50

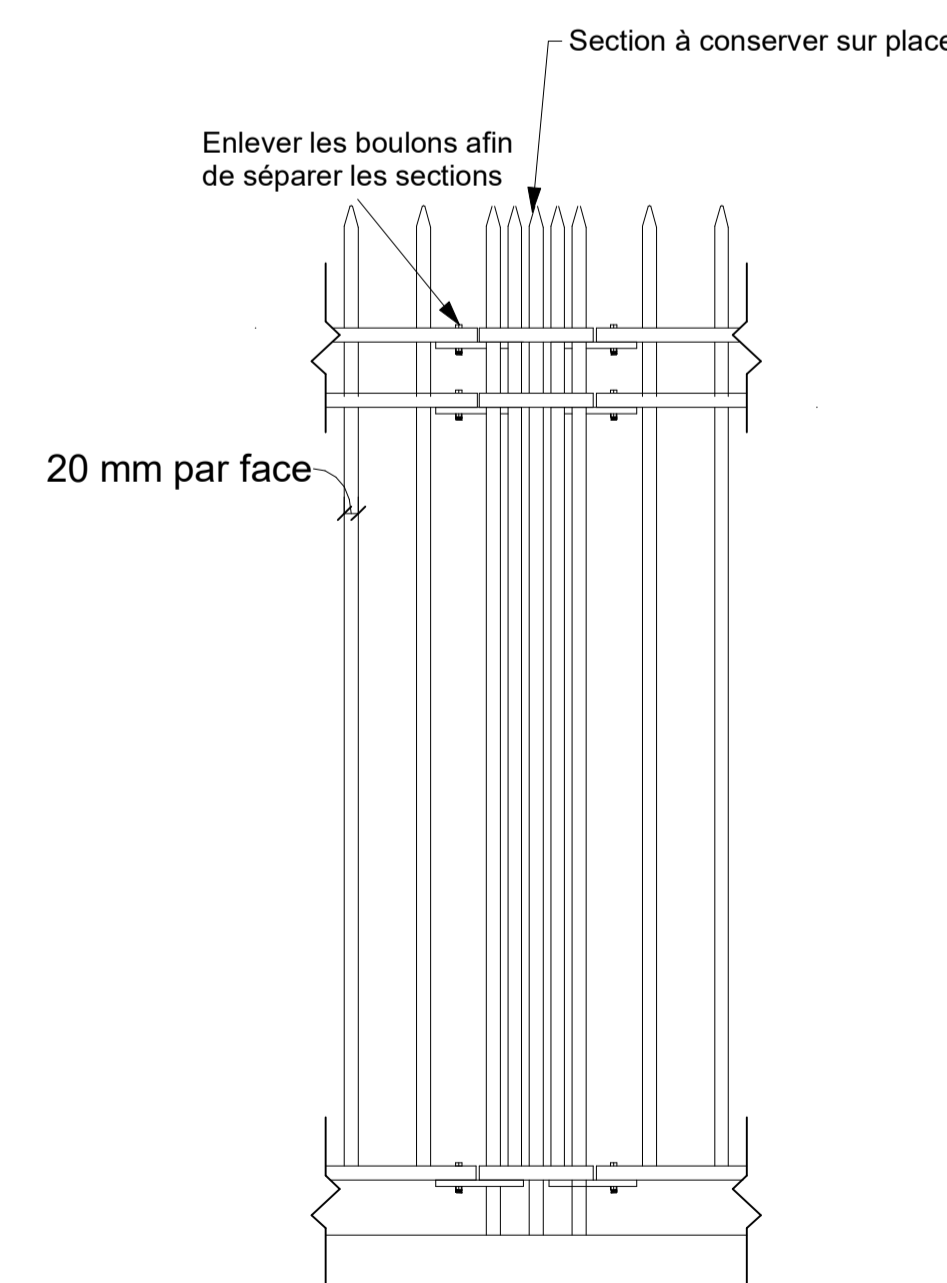
Note : L'épaisseur du joint horizontale n'a pas pu être déterminé, car celui-ci est sous le niveau du sol.
Son épaisseur est estimé à 8mm et se joint fait toute la longueur de la base en pierre. Sur toute l'étendue des travaux, des deux côtés, soit faire une coupe et scier le trottoir ou retirer le pavé ou le gazon sur 150 mm de large et 100 mm de profond et réparer le tout une fois les travaux terminés.



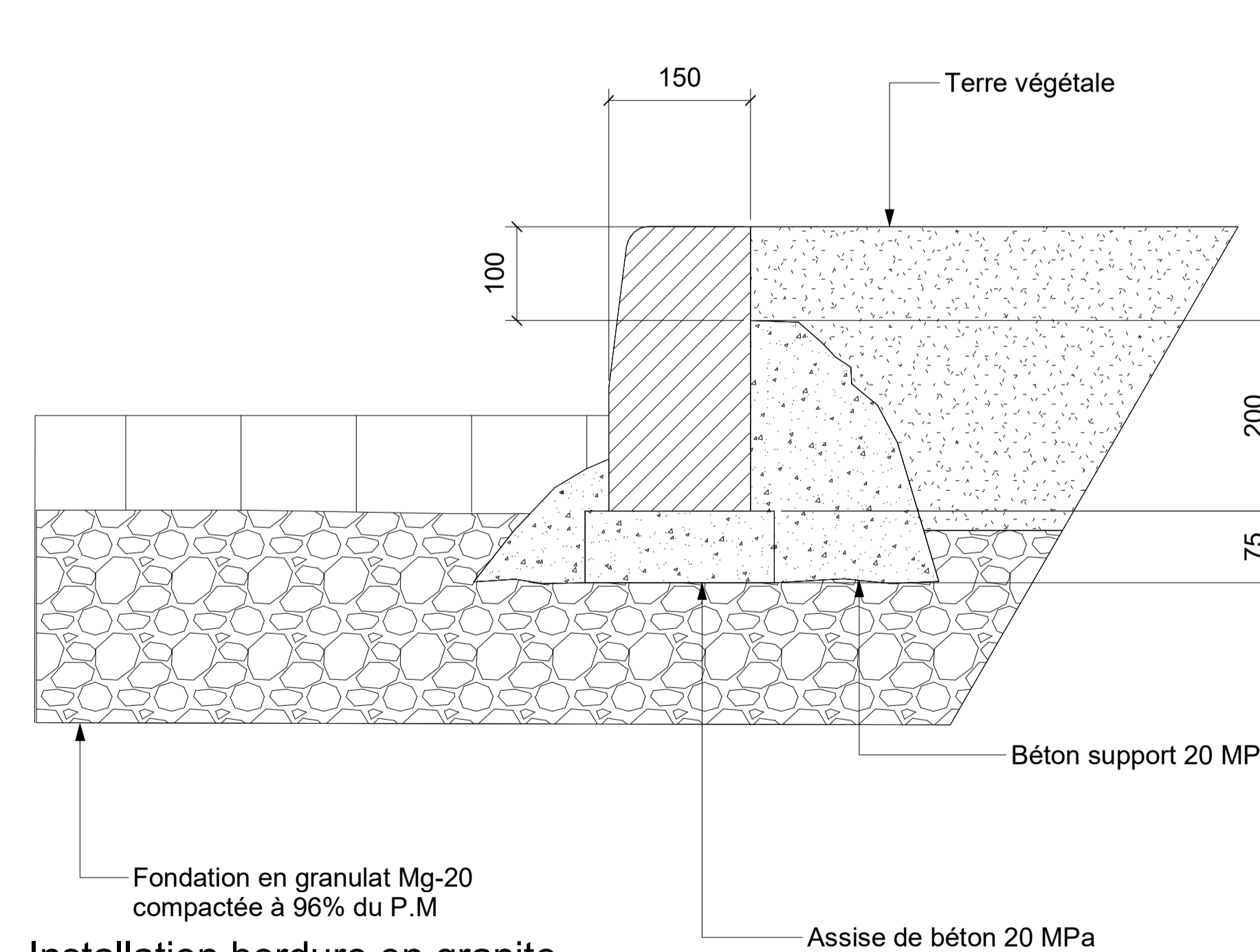
2 Relevé de défaut - Partie Est
1 : 50



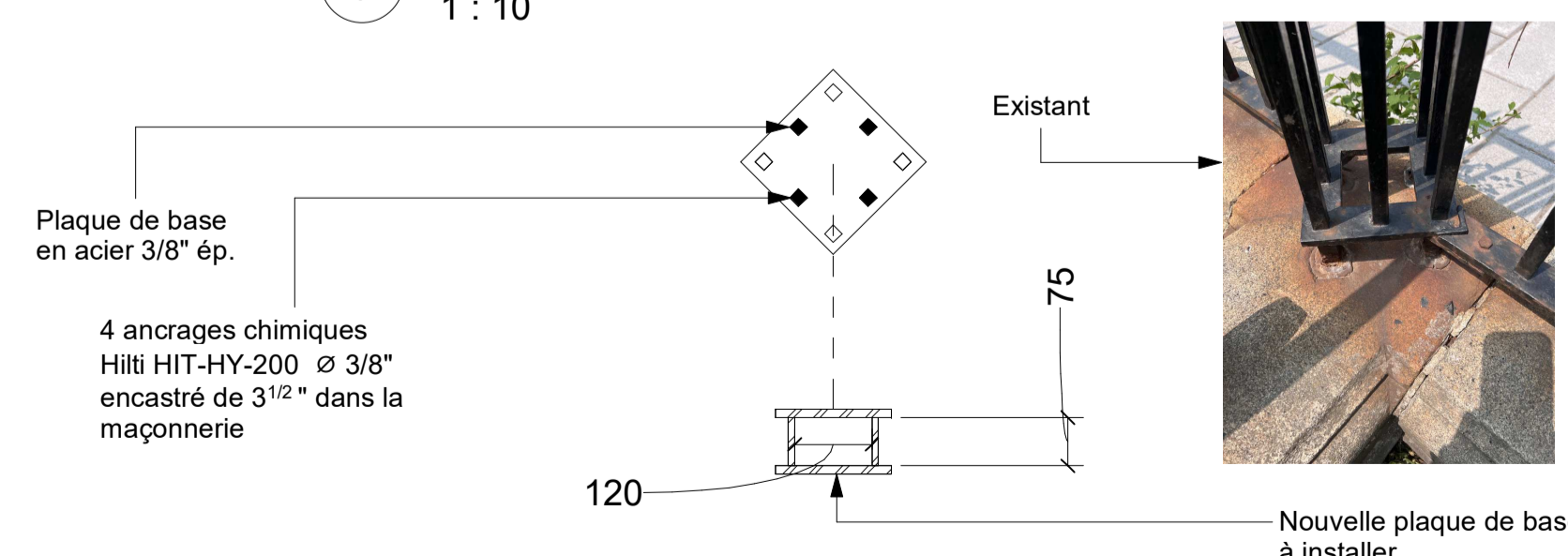
3 Détail Démontage de la clôture
1 : 10



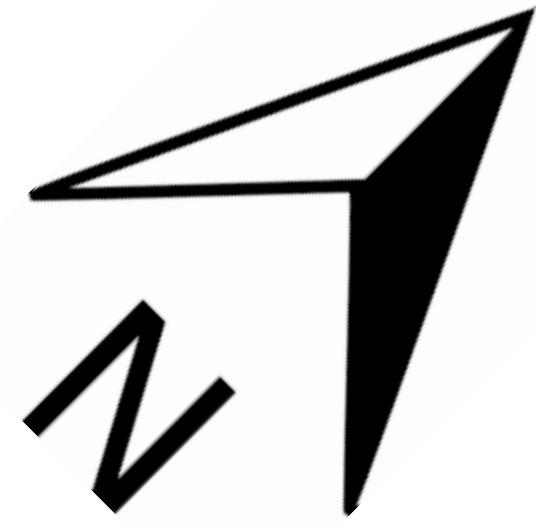
4 Détail Démontage de la clôture
1 : 10



5 Installation bordure en granite
1 : 5



6 Installation base des poteaux
1 : 10



La Grande-Allée

Limite des travaux.
Prévoir périmètre de
sécurité

Bordure de granite
à installer pour aires
de plantation

Bordure de granite
à installer pour aires
de plantation

20 mètres linéaires de clôture
à restaurer à partir de la pilastre
(8 pans & 7 poteaux)

Maçonnerie à restaurer

Pan et clôture à restaurer

Maçonnerie à restaurer

Étendue des travaux

28500

Av. Wolfe-Montcalm

Clôture à restaurer

Limite des travaux.
Prévoir périmètre de
sécurité

Note: L'étendue des travaux concerne tous les éléments inclus dans les murets et pilastres en maçonnerie à l'entrée du parc comme montré au plan, et ce des deux côtés. Excaver sur une largeur de 150 mm de part et d'autre des murets et pilastres pour accéder aux joints sous le niveau du sol. Pour les pilastres à la jonction de la chaussée, excaver sur une largeur de 600 mm et remettre de l'enrobé EB-10S après les travaux.

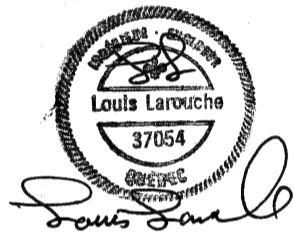
L LARO
INGÉNIEUR EXPERT

ART URBAIN
ÉVÉNEMENTIEL
PATRIMOINE


Louis Larouche
1135, ave de Ploërmel
Québec, G1S 3S1
(418) 682-6478

NOTES :

Sceaux:



NOM DU CLIENT:

 **Gouvernement du Canada**
Commission des champs
de bataille nationaux

HISTORIQUE DE RÉVISION:

N°	Description	Date
1	PREMIÈRE DIFFUSION	2023-01-04
2	POUR SOUMISSION	2023-06-16
3	RÉVISION 1	2023-07-05

RESTAURATION DES
ENTRÉES DES PLAINES
D'ABRAHAM

Portail Montcalm

NUMÉRO DE PROJET : RE-23-004 CCBN

DATE : 2023-07-05

DESSINÉ PAR : Jacques-Sébastien Viau

VÉRIFIÉ PAR : Louis Larouche

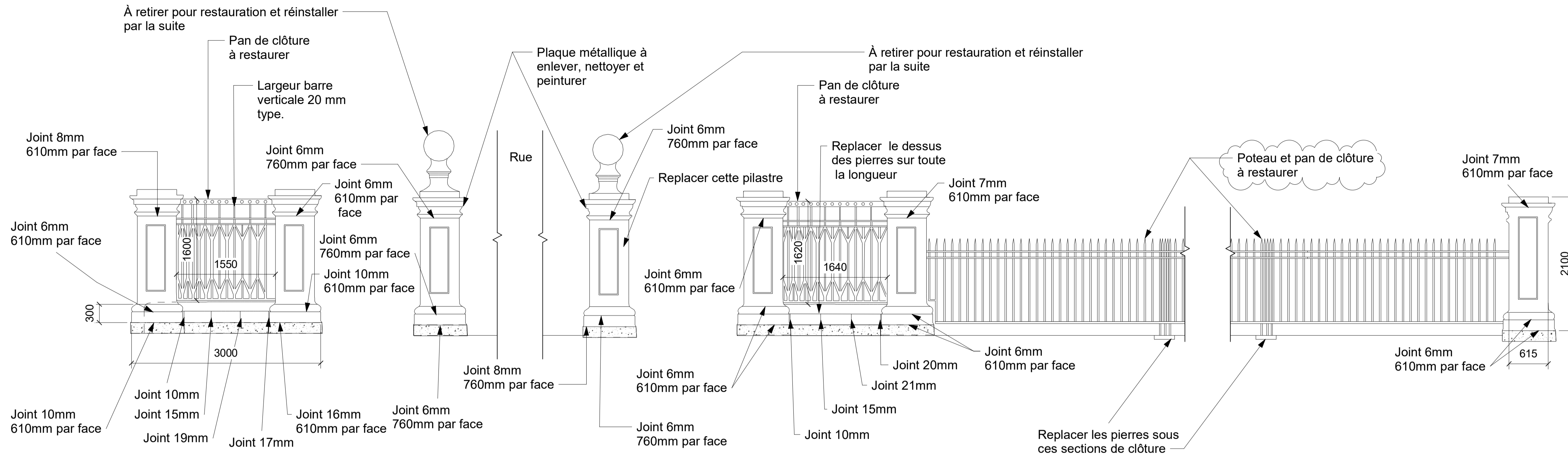
ECHELLE : 1 : 100

NUMÉRO DU PLAN :

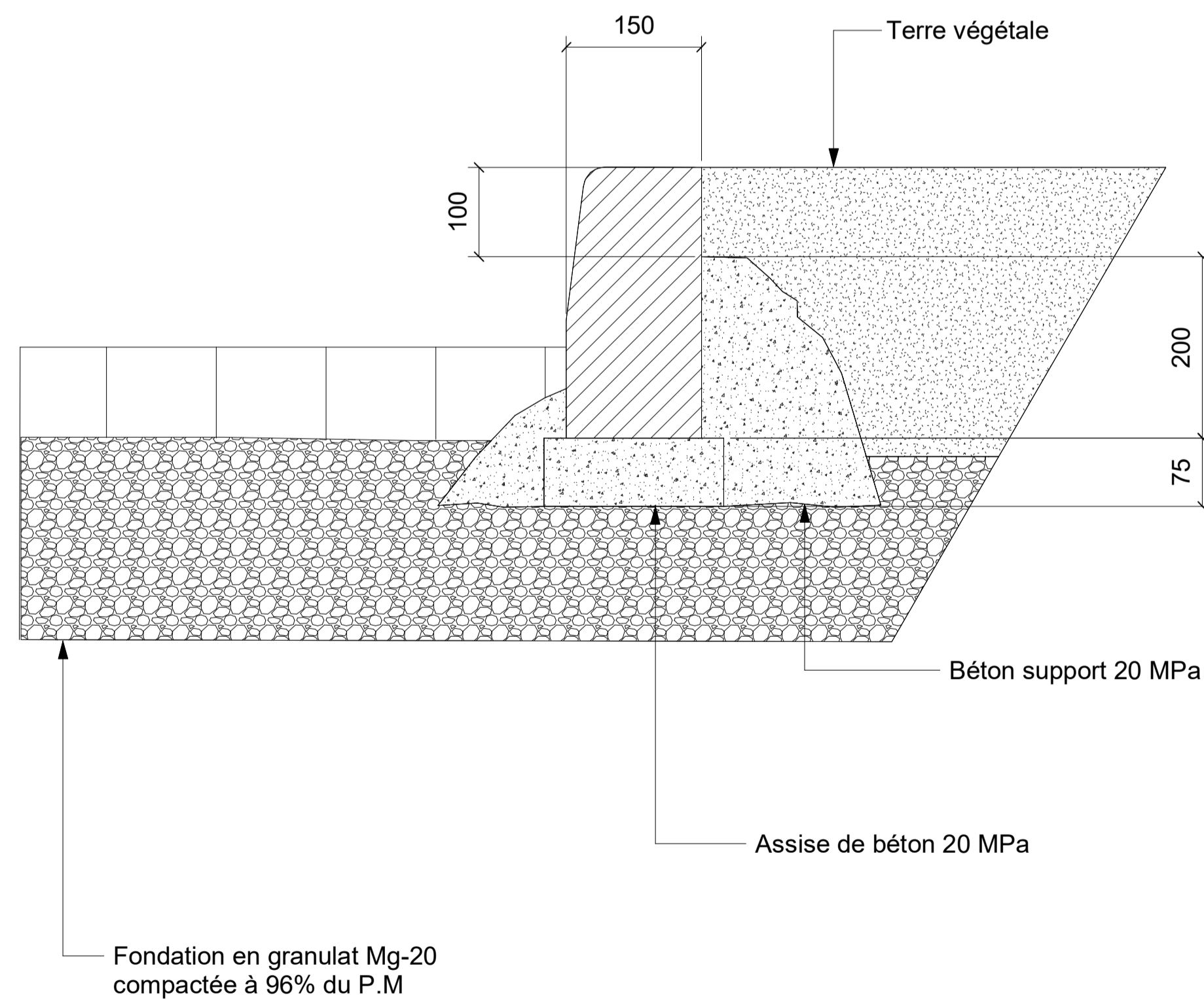
S110

1 PORTAIL MONTCALM
1 : 100

Note : L'épaisseur du joint horizontale n'ai pas pu être déterminé, car celui-ci est sous le niveau du sol.
 Son épaisseur est estimé à 8mm et se joint fait toute la longueur de la base en pierre. Sur toute l'étendue des travaux,
 des deux côtés, soit faire une coupe et scier le trottoir ou retirer le pavé ou le gazon sur 150 mm de large et 100 mm de
 profond et réparer le tout une fois les travaux terminés.



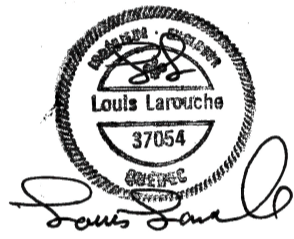
1 ÉLÉVATION MONTCALM
 1 : 35



2 Installation bordure granite
 1 : 5

NOTES :

Sceaux:



NOM DU CLIENT:

Gouvernement du Canada
 Commission des champs
 de bataille nationaux

HISTORIQUE DE RÉVISION:

N°	Description	Date
1	PREMIÈRE DIFFUSION	2023-01-04
2	POUR SOUMISSION	2023-06-16
3	RÉVISION 1	2023-07-05

RESTAURATION DES
 ENTRÉES DES PLAINES
 D'ABRAHAM

Détail et élévation Montcalm

NUMÉRO DE PROJET : RE-23-004 CCBN

DATE : 2023-07-05

DESSINÉ PAR : Jacques-Sébastien Viau

VÉRIFIÉ PAR : Louis Larouche

ECHELLE : As indicated

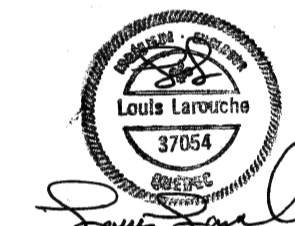
NUMÉRO DU PLAN :

S111



NOTES :

Scellux:



NOM DU CLIENT:

Gouvernement du Canada
Commission des champs
de bataille nationaux

HISTORIQUE DE RÉVISION:

N°	Description	Date
1	PREMIÈRE DIFFUSION	2023-01-04
2	POUR SOUMISSION	2023-06-16
3	RÉVISION 1	2023-07-05

RESTAURATION DES
ENTRÉES DES PLAINES
D'ABRAHAM

PORTAIL GILMOUR

NUMÉRO DE PROJET : RE-23-004 CCBN

DATE : 2023-07-05

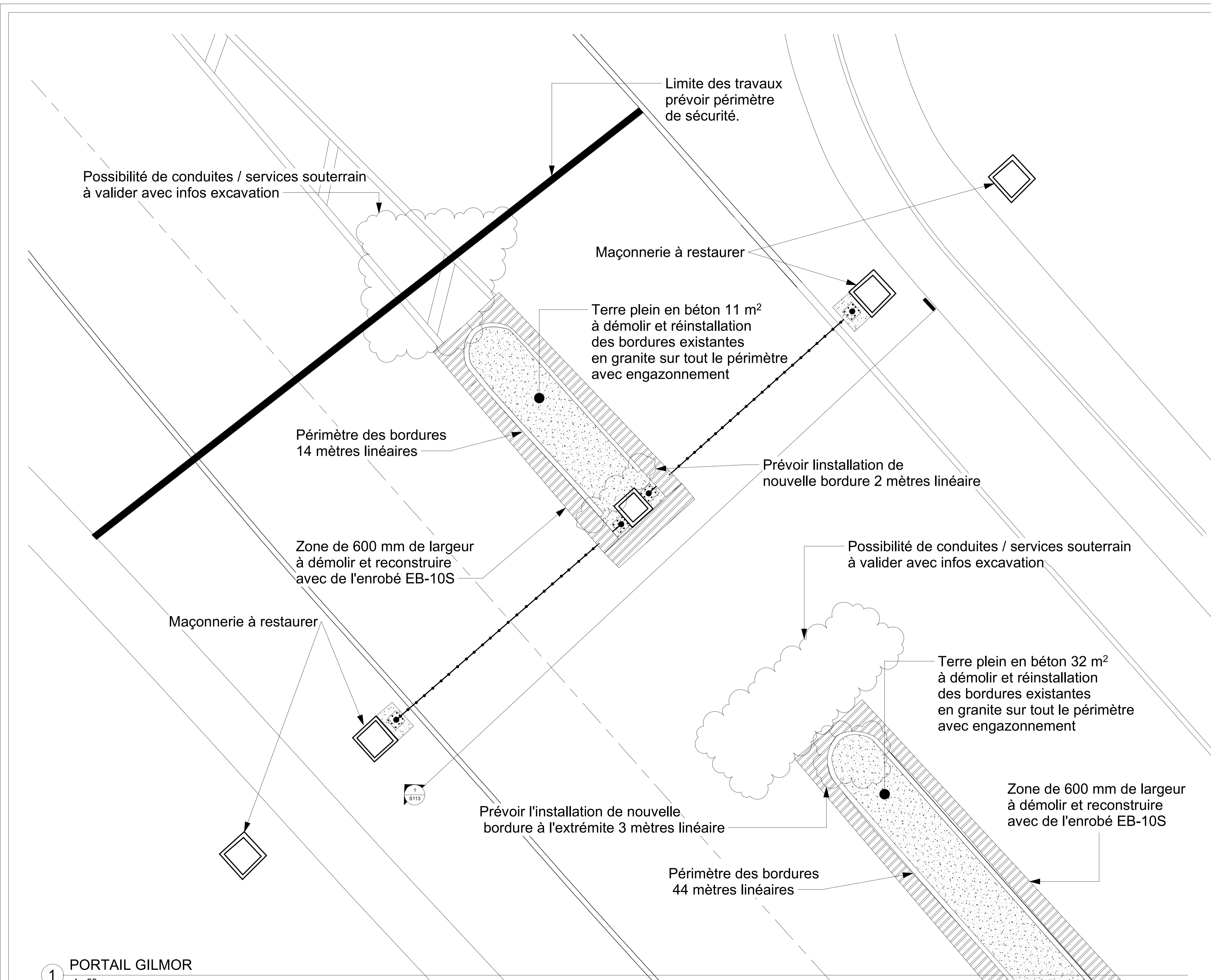
DESSINÉ PAR : Jacques-Sébastien Viau

VÉRIFIÉ PAR : Louis Larouche

ECHELLE : 1 : 50

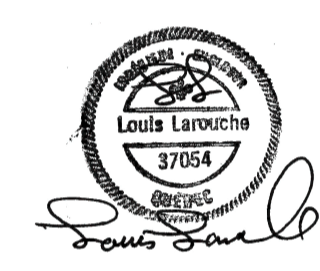
NUMÉRO DU PLAN :

S112



NOTES :

Sceaux:



NOM DU CLIENT:

Gouvernement du Canada
Commission des champs
de bataille nationaux

HISTORIQUE DE RÉVISION:

N°	Description	Date
1	PREMIÈRE DIFFUSION	2023-01-04
2	POUR SOUMISSION	2023-06-16
3	RÉVISION 1	2023-07-05

**RESTAURATION DES
ENTRÉES DES PLAINES
D'ABRAHAM**

Portail Gilmor

NUMÉRO DE PROJET : RE-23-004 CCBN

DATE : 2023-07-05

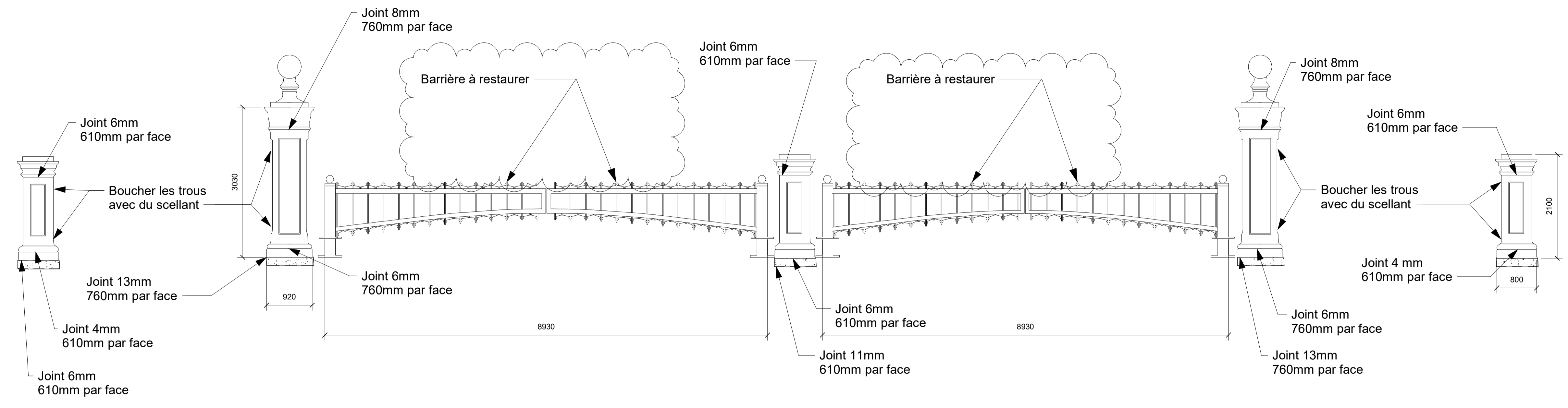
DESSINÉ PAR : Jacques-Sébastien Viau

VÉRIFIÉ PAR : Louis Larouche

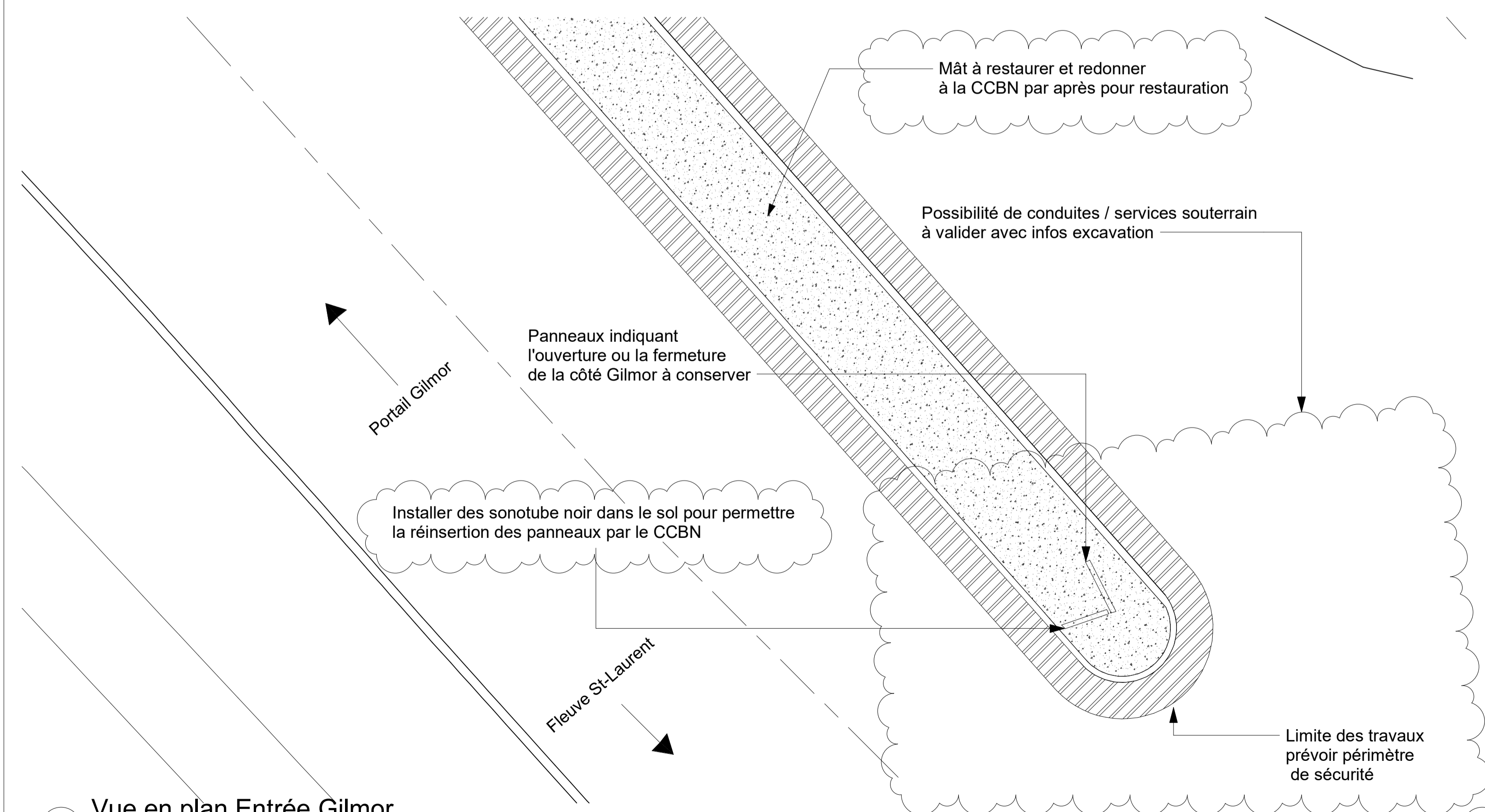
ECHELLE : As indicated

NUMÉRO DU PLAN :

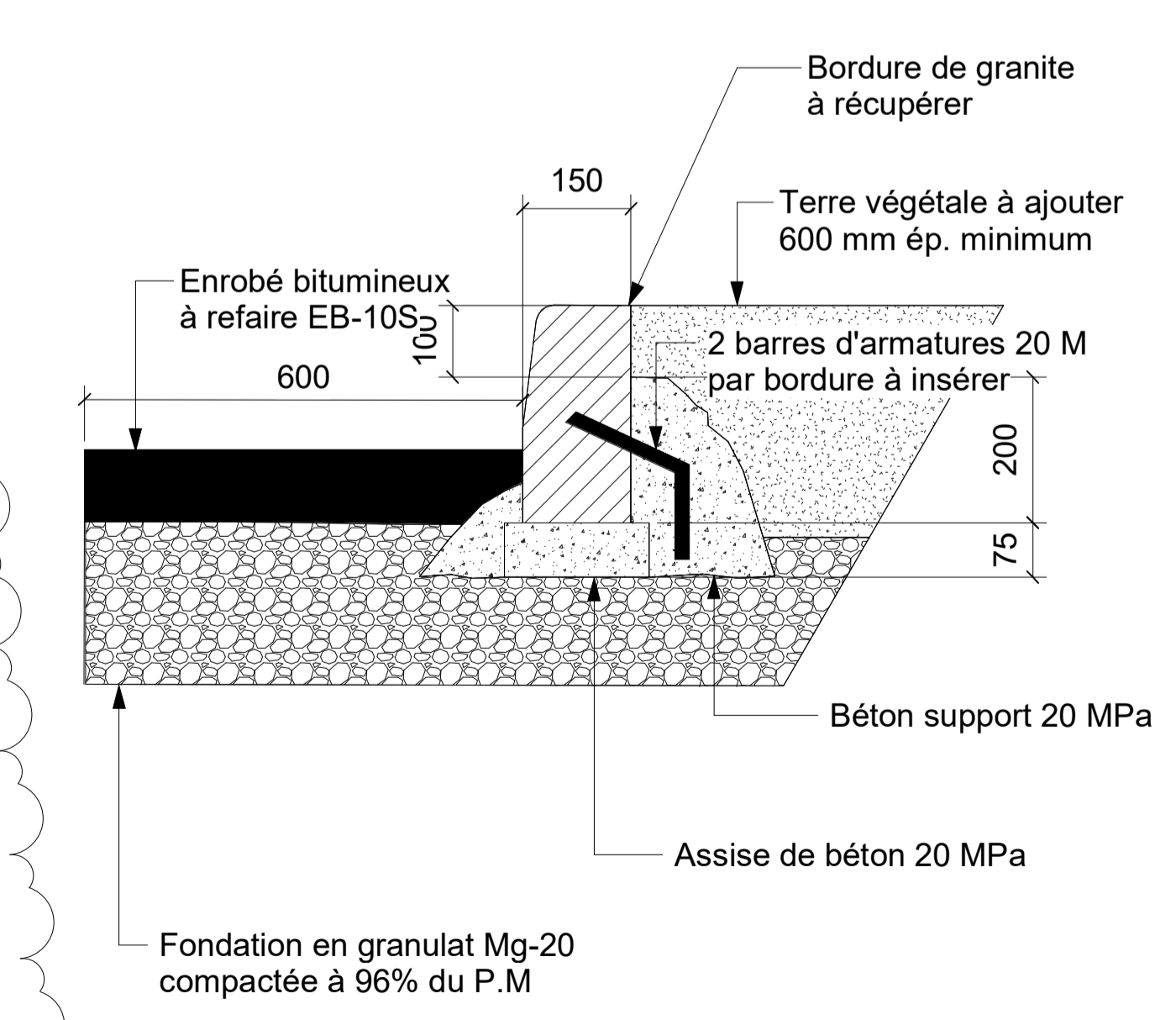
S113



1 Élévation Gilmour
1 : 45



2 Vue en plan Entrée Gilmor
1 : 50



3 Installation bordure granite
1 : 8

